



**Siège : Maison des Initiatives – Parc Kennedy – Bâtiment C**  
**285 Rue Gilles Roberval - CS52030- 30900 NIMES**  
**Tél : 08.20.20.11.90 – Télécopie : 04.66.02.42.32**  
Site : [www.fnae-zus.org](http://www.fnae-zus.org) - Courriel : [contact@fnae-zus.org](mailto:contact@fnae-zus.org)

*« Echanger et mutualiser nos expériences  
pour mieux réussir »*



## COMMUNIQUE de PRESSE

Nîmes le 21 juillet 2011

La FNAE-ZUS, initiatrice du Collectif de défense des droits ZFU, prend acte de l'annonce faite par le Ministre de la Ville, monsieur Maurice LEROY, concernant la prorogation des droits ZFU au delà du 31 décembre 2011.

Si l'ouverture envisagée va dans le sens de notre souhait majeur, les mesures d'accompagnement ne correspondent pas à la situation et seraient tout à fait susceptibles de nuire fortement à l'efficacité du dispositif, en allant jusqu'à le dénaturer, voire le détruire. En effet, si on peut tout envisager grâce à l'éventail des propositions soumises au Ministère, par monsieur Eric Raoult, l'ensemble est situé dans un certain flou, qui incite plutôt à la méfiance quant à la mise en place réelle de dispositions cohérentes.

La durée limitée à trois années, la clause d'embauche des résidents ramenée à un sur deux, l'implication directe des entrepreneurs envisagée dans une kyrielle d'actions pour dynamiser la vie sociale, et pour la réalisation desquelles ils n'ont ni la compétence ni le pouvoir, constituent les éléments autodestructeurs du principe même des Zones Franches Urbaines tel que voulu par le pacte de relance pour la Ville.

En faisant le choix d'inscrire la démarche du Collectif de défense des droits ZFU dans une attitude citoyenne visant l'intérêt général, la FNAE-ZUS a généré un regroupement des intervenants majeurs dans la valorisation des mesures mises à disposition par l'Etat, alliant toutes les compétences, toutes les expériences et toutes les tendances politiques.

Un argumentaire commun a été réalisé et remis aux sphères dirigeantes, venant palier le déficit d'information en provenance du terrain. Disponible sur notre site et restituant des expériences établies, ce document expose avec pragmatisme trois propositions et trois préconisations, sur lesquelles l'Etat peut miser à coup sûr sans prendre aucunement le risque de grever le budget de la Nation.

A la vue des résultats chiffrés, qui commencent à être produits, on peut même dire que les ZFU constituent une très belle réussite, avec un fort retour sur investissement, au niveau de la création d'emplois et d'activités générant à la fois des plus values de TVA, des économies d'indemnités sociales ainsi que la perception de charges salariales supplémentaires, sans oublier le rendement qualitatif au niveau de l'individu et du quartier, qui lui, est d'une valeur inestimable au le sens le plus large du terme.

Reconduire un tel dispositif en réduisant de façon inconsidérée ses éléments moteurs, constituerait une véritable hérésie dont l'Etat serait la première victime en attendant les très importants dommages collatéraux qui ne manqueraient pas de suivre sur le terrain.

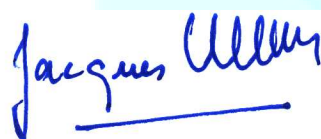
C'est pour cela que la FNAE-ZUS rejoint tous ses partenaires, sur l'ensemble des résultats des travaux réalisés en commun en demandant que la Loi de finance pour 2012 acte les propositions principales suivantes :

**Pérennisation du dispositif pour une durée minimum de cinq ans jusqu'en 2016**

**Retour aux conditions d'exonération telles qu'elles prévalaient avant le 1er janvier 2009**

**Capitalisation des résultats par la mise en place d'outils d'évaluation et de surveillance**

**Engagement de ne pas modifier les règles en cours de déroulement des dispositifs.**



Président fondateur

*Liens pour accéder aux informations complémentaires :*

<http://www.fnae-zus.org>

<http://avenirdeszfu.posterous.com/>

**COLLECTIF National pour la défense des droits ZFU**